

BULLETIN ANNUEL D'ADHESION AU RANDO CLUB FOUGERAIS

2 le Chatelet 35133 La Chapelle Saint Aubert
www.randoclubfougerais.com



Nom :
 Prénom :
 Sexe : F M Date de Naissance :
 Adresse :
 CP : Ville :
 E Mail :
 Téléphone : : : :

Si vous êtes déjà licencié FFRP

Nom du club : N° de Licence :

Conformément à la loi N° 86-610 du 16 Juillet 1984 qui fait obligation aux associations appartenant à une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents, cette garantie vous sera acquise.

En outre, la licence proposée par le Club est de type I R A (Individuelle, Responsabilité civile, Accidents).

La Fédération propose des garanties supplémentaires en option pour permettre une assurance plus complète pour ceux qui le souhaitent

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée est obligatoire lors de la première inscription
 Il est valable 3 ans excepté pour les personnes âgées de plus de 70 ans

Vous pouvez souscrire l'abonnement au Magazine Fédéral "Passion Rando" pour le montant de 6 € supplémentaires (4 N° par an) OUI NON

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (règles de sécurité) et je m'engage par ailleurs à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

date signature (précédée de la mention : "lu et approuvé")

ci joint un chèque de 30 € pour la cotisation annuelle
 (36 € avec abonnement au magazine)
 (10 € pour les "hors club")

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 Janvier 1978, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations recueillies par l'association et les concernant. Ces informations sont transmises à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, au Comité régional, au Comité départemental, qui peuvent les utiliser pour leur fonctionnement et à des fins de communication.
 Par l'intermédiaire l'Association, du Comité départemental, du Comité régional ou de la Fédération, les adhérents sont susceptibles de recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne souhaitent pas recevoir ces informations, il leur appartient d'écrire à l'une des structures énumérées ci-dessus en indiquant les coordonnées personnelles y compris le N° de licence.
 Sauf avis contraire, des photographies prises lors des sorties organisées par l'association peuvent être publiées en interne sur notre site internet, ou dans des documents édités par l'Association, le Comité départemental, le Comité régional ou la Fédération.